

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2669

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2012 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2669**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2012 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2012 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 52 329 781 € (40 269 360 € en 2011) en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine de Lyon et les compagnies fermières.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 17,853 M€ (18,158 M€ en 2011).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 16,153 M€ et des dépenses réelles de 7,233 M€, l'autofinancement brut s'élève à 8,920 M€ en diminution par rapport à 2011 (9,190 M€). Le virement prévisionnel à la section d'investissement atteint 1 M€ au lieu de 1,960 M€ en 2011.

L'épargne nette ressort à 5,433 M€, en baisse de 0,222 M€ par rapport à 2011 (5,655 M€) après remboursement du capital emprunté de 3,487 M€ (3,535 M€ en 2011).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 34,476 M€ (22,112 M€ en 2011), soit une augmentation de 56 %. Cette hausse est expliquée par une augmentation des dépenses d'équipement de 67 % en raison de la réalisation nécessaire de réseaux d'eau potable pour desservir les projets d'aménagement futurs.

Après extinction d'une dette ancienne (5 M€), résultat des opérations de compactage et de réaménagement de la dette, effectuées en 1992 et 1994, qui avaient produit un pic d'amortissement en 2008, l'amortissement reprend un profil régulier d'extinction. Bien que de nouveaux emprunts aient été réalisés pour financer les travaux d'investissement pour la construction des réseaux et leur sécurisation, ils n'ont pas d'influence immédiate sur le volume de l'encours de la dette, compte tenu de leur profil d'amortissement. Cet encours est ainsi estimé, au 5 décembre 2011, à 32,941 M€ (36,081 M€ fin 2010). Toutefois, le besoin d'emprunter à long terme sur l'exercice 2012 serait de 13,500 M€ (4,500 M€ en 2011).

En 2012, en mouvements réels, il est prévu de consacrer pour le paiement des investissements opérationnels 24,397 M€ en dépenses et de recevoir 5,630 M€ en recettes, soit une charge nette de 18,767 M€ (10,1 M€ en 2011).

Le tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe des eaux pour 2012 :

Budget primitif 2012 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2011	Budget primitif 2012	Evolution (en %)
recettes réelles d'exploitation	16,468	16,153	- 1,91
recettes d'ordre d'exploitation	1,690	1,700	0,59
total recettes d'exploitation	18,158	17,853	- 1,68
dépenses réelles d'exploitation	7,278	7,233	- 0,62
dépenses d'ordre d'exploitation	10,880	10,620	-2,39
total dépenses d'exploitation	18,158	17,853	- 1,68
autofinancement brut	9,190	8,920	- 2,94
remboursement capital	3,535	3,487	- 1,36
épargne nette	5,655	5,433	- 3,93
recettes réelles d'investissement	8,992	19,140	112,86
recettes d'ordre d'investissement	13,120	15,337	16,90
total recettes d'investissement	22,112	34,477	55,92
dépenses réelles d'investissement	18,182	28,060	54,33
dépenses d'ordre d'investissement	3,930	6,417	63,28
total dépenses d'investissement	22,112	34,477	55,92
Budget total	40,270	52,330	29,95

La mise en place, au 1er janvier 2012, du nouvel outil de gestion financière et marchés, Filigrane, nécessite la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits, tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement seront désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Ces compétences ressortent de la lecture du dernier arrêté préfectoral relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon en date du 20 décembre 2010. Elles sont retraduites dans le cadre de 29 programmes qui pourront faire l'objet d'adaptations en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle des compétences de la Communauté urbaine.

Pour le budget annexe des eaux, 10 programmes sont concernés par des inscriptions au budget primitif 2012 :

Compétence	N°	Programmes - description
Développement et aménagement économique, social et culturel	P02	Rayonnement national et international
Aménagement de l'espace communautaire	P06	Aménagements urbains
	P08	Transports urbains
	P09	Création, aménagement et entretien de voirie
	P10	Parcs de stationnement
	P12	Ouvrages d'art et tunnels

Politique de la ville	P17	Politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P20	Eau potable
Moyens généraux	P28	Fonctionnement de l'institution
	P29	Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)

Programme 02 - Rayonnement national et international :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'exploitation et concernent les opérations de coopération décentralisée, soit 771 500 € en dépenses (dont 590 000 € de subventions) et 250 000 € en recettes.

Programme 06 - Aménagements urbains :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'investissement. Elles représentent 332 385 € en dépenses et 60 895 € en recettes et serviront au financement des travaux d'eau potable en accompagnement de certaines opérations d'aménagement comme le parc Sergent Blandan à Lyon 7° ou la place Bellecour à Lyon 2°.

Programme 08 - Transport urbains :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'investissement. Elles représentent 535 879 € en dépenses et 87 818 € en recettes et serviront au financement des travaux d'eau potable en accompagnement de certaines opérations liées à cette thématique : ligne de tramway T3 et T4, Pôle multimodal de la Saulaie à Oullins par exemple.

Programme 09 - Création, aménagement et entretien de voiries :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'investissement. Elles représentent 3 312 725 € en dépenses et 542 887 € en recettes et serviront au financement des travaux d'eau potable en accompagnement de certaines opérations de voirie comme le boulevard urbain est (BUE) à Vaulx en Velin (989 000 € en dépenses), l'avenue de Birmingham (620 000 € en dépenses) ou la voie de la Gare d'eau de Vaise (400 000 € en dépenses). En recettes, une inscription de 376 200 € relèverait d'un remboursement de TVA.

Programme 10 - Parcs de stationnement :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'investissement. Elles représentent 300 000 € en dépenses et 49 164 € en recettes et serviront au financement des travaux d'eau potable en accompagnement de la réalisation du parking des Panettes.

Programme 12 - Ouvrages d'art et tunnels :

Les inscriptions 2012 sur ce programme figurent en section d'investissement. Elles représentent 2 750 000 € en dépenses pour les travaux d'eau potable en accompagnement du pont Schuman et 450 669 € en recettes de TVA.

Programme 17 - Politique de la ville :

Les inscriptions 2012 en investissement opérationnel de 108 544 € en dépenses et 17 788 € en recettes concernent des travaux sur le grand projet de ville (GPV) dans le quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin et l'îlot de la Poudrette à Villeurbanne.

Programme 20 - Eau potable :

Ce programme comprend la majorité des crédits du budget annexe des eaux. Les inscriptions relèvent de la section d'exploitation pour 1 922 247 € en dépenses et 13 331 000 € en recettes, et de la section d'investissement pour 16 840 709 € en dépenses et 4 420 689 € en recettes.

Les frais d'études et les honoraires prévus à hauteur de 695 775 € sur ce programme comprennent une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la perspective de la fin des contrats d'affermage pour

300 000 €. La redevance à Voies navigables de France (VNF) s'élève à 420 000 €. Avec une prévision de 262 400 €, les subventions de fonctionnement intègrent la participation d'indemnisation de la commune de Charly pour 162 000 € en 2012, pour la dernière année de versement.

En recettes d'exploitation, la redevance des fermiers est inscrite pour 11 900 000 € en augmentation de 0,85 % (11 800 000 € en 2011). Les autres principales recettes concernent la refacturation de la redevance VNF aux fermiers (420 000 €), le produit de la vente d'eau potable par le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) pour la commune de Lissieu (265 000 €) et la redevance eau potable correspondante (100 000 €).

Les dépenses d'investissement sur le réseau d'eau potable en terme de distribution et de sécurisation sont envisagées à hauteur de près de 10 M€ pour les programmes de travaux relevant des opérations globalisées engagées depuis 2010 ou à lancer, à compter de 2012. Parmi les opérations individualisées ou à individualiser à compter de 2012, les financements devraient concerner principalement le débitmètre sur le champ captant de Crépieux-Charmy (1,3 M€), le renforcement du réseau dans le secteur du Grand Montout (1,1 M€), les cuves du réservoir sur le site du Vinatier à Lyon 8^e (0,4 M€) et le renouvellement d'un réseau d'eau potable rue Finat Duclos à Tassin la Demi Lune (0,4 M€).

Les recettes d'investissement sur le périmètre des opérations globalisées pourraient atteindre près de 3,7 M€. Pour les opérations individualisées, les recettes concerneraient, notamment, le débitmètre de Crépieux-Charmy, le secteur du Grand Montout et les opérations du Vinatier et de la rue Finat Duclos.

Programme 28 - Fonctionnement de l'institution :

Ce programme correspond principalement aux charges de personnel (1,8 M€), au paiement des locations de bâtiments (0,4 M€) ainsi que des taxes foncières (0,420 M€) sur un total de dépenses de la section d'exploitation de 2 798 352 €. Les recettes de la même section (573 244 €) comprennent la refacturation des taxes foncières aux fermiers pour un montant identique (0,420 M€) et le remboursement du personnel mis à disposition (0,150 M€).

216 969 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour les systèmes d'information, notamment GE'EAU.

Programme 29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.) :

Les inscriptions relèvent de la section d'exploitation pour 1 740 980 € en dépenses et 1 998 835 € en recettes, et de la section d'investissement pour 3 662 699 € en dépenses et 13 510 000 € en recettes.

Les charges financières relatives à la gestion de la dette s'élèvent à 1,4 M€.

Le solde des dépenses d'exploitation concerne les charges de structure affectées au budget annexe des eaux et les dépenses imprévues.

Les 2 M€ de produits d'exploitation constituent la redevance des fermiers sur le remboursement de la dette, en diminution au regard de l'amortissement à l'approche de la fin des contrats d'affermage (2,8 M€ en 2011).

En dépenses d'investissement, le remboursement du capital des emprunts atteindra près de 3,5 M€, le solde étant affecté en dépenses imprévues.

Les recettes d'investissement concernent le recours prévisionnel à l'emprunt sur l'exercice 2012.

Les mouvements d'ordre :

Les inscriptions concernent la section d'exploitation pour 10,620 M€ en dépenses et 1,700 M€ en recettes et la section d'investissement pour 6,417 M€ en dépenses et 15,4 M€ en recettes.

Les dotations aux amortissements (9,620 M€) comme le virement à la section d'investissement (1 M€) font l'objet d'une inscription croisée en dépenses de la section d'exploitation, chapitres 042 et 023, vers les recettes de la section d'investissement, chapitres 40 et 021. Les amortissements des subventions d'équipement (1,7 M€) font l'objet d'une inscription croisée inverse en dépenses d'investissement, chapitre 040, vers les recettes de la section d'exploitation, chapitre 042.

Les mouvements d'ordre internes à la section d'investissement concernant les opérations patrimoniales du chapitre 041 s'élèvent à 4,7 M€ en dépenses comme en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe des eaux arrêté en dépenses et en recettes à 52 329 781 €.

2° - Dit que le budget annexe des eaux est voté conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme d'harmonisation complémentaire applicable depuis le 1er janvier 2008.

3° - Décide que, pendant l'année 2012, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le Président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe des eaux,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.